



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE

CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY,
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE,
NEUILLY-SUR-MARNE, NOISY-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Pouvoirs :

BUREAU DE TERRITOIRE
SÉANCE DU 12 JUIN 2017 À 8H30

Délibérations BT2017/06/12-12 – Attribution d'une subvention à la Mission locale pour l'Emploi de la Dhuis dans le cadre de la programmation 2017 du Contrat de Ville de Clichy-sous-Bois / Montfermeil

Rapporteur : Brigitte MARSIGNY, 6^{ème} Vice-Présidente

DATE DE CONVOCATION : Mardi 6 juin 2017

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Locaux de l'EPT – 4bis allée Romain Rolland – 93390 Clichy-sous-Bois

PRÉSENTS : Mme, MM, BAILLY Dominique, CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, DALLIER Philippe, GENESTIER Jean-Michel, KLEIN Olivier, LEMOINE Xavier, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Pierre-Yves, TEULET Michel.

ABSENTS/POUVOIRS : MM. DEMUYNCK Christian, MAHEAS Jacques, SCHLEGEL Eric, TORO Ludovic.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur MARTIN Pierre-Yves.

LE BUREAU DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la circulaire du Premier ministre n°5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération,

VU le Contrat de Ville de Clichy-sous-Bois / Montfermeil signé le 6 juillet 2015,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 portant délégation d'attributions du Conseil de territoire au Bureau et notamment l'article 3 donnant délégation au Bureau pour décider de l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant n'excédant pas 23 000 € dans la limite des crédits ouverts au budget et approuver les conventions afférentes,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2017/03/28-11 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Principal de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2017/05/23-16 approuvant la programmation 2017 du Contrat de Ville de Clichy-sous-Bois / Montfermeil telle qu'élaborée conjointement avec l'ensemble des partenaires lors du Comité de programmation du 14 mars 2017,

VU la demande de subvention déposée par l'association la Mission locale pour l'Emploi de la Dhuis auprès de l'Etablissement public territorial dans le cadre de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville de Clichy-sous-Bois / Montfermeil,

CONSIDERANT que le projet « Ruches et Chantiers » porté par la Mission locale pour l'Emploi de la Dhuis contribue à la réalisation des objectifs de l'axe 1 du Contrat de Ville de Clichy-sous-Bois / Montfermeil,

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

DECIDE d'attribuer à la Mission locale pour l'Emploi de la Dhuis une subvention d'un montant de 1000 € pour le financement du projet « Ruches et Chantiers », dont le coût total prévisionnel s'élève à 44 700 € au titre de l'exercice 2017, dans le cadre du Contrat de Ville de Clichy-sous-Bois / Montfermeil.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités y afférant.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 12/06/2017.

 **Le Président,**

Michel TEULET

Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire du présent
acte reçu en Préfecture le

19 JUN 2017
Affiché - Notifié le
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédière

